

# RENN·EX·CO

Vous accompagner dans votre développement...

**RAPPORTS  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
*EXERCICE DU 01/09/2021 AU 31/08/2022*

**« MJC LA PAILLETTE »**

Association

Siège social : domaine Saint Cyr rue du Pré de Bris  
35000 RENNES

■ RENNES  
10 rue Bignon  
35000 RENNES  
Tél. 02 99 41 88 49  
[accueil@rennexco.fr](mailto:accueil@rennexco.fr)

Expertise-Comptable ■ Conseil aux entreprises ■ Conseil Juridique ■ Conseil social ■ Commissariat aux Comptes

SARL RENN EX.CO au capital de 72 000 euros - SIRET 34771310900010 - APE 6920Z

---

# RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/08/2022

---

A l'assemblée générale de l'association MJC LA PAILLETTE,

## OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association "MJC LA PAILLETTE" – domaine Saint Cyr rue du Pré de Bris – RENNES (35000) relatifs à l'exercice clos le 31/08/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



## **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- le suivi des subventions et des produits des activités
- les indemnités de départ à la retraite
- les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux sur la situation financière et les comptes annuels.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.



## RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

-Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

-Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

-Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

-Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude



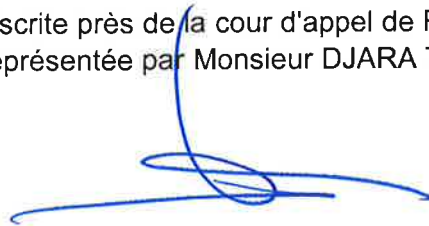
ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

-Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à RENNES, le 23/12/2022

RENN EX CO

Société de commissariat aux comptes  
Inscrite près de la cour d'appel de Rennes  
Représentée par Monsieur DJARA Timothé

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line that loops at the top and ends in a horizontal stroke with a small flourish.

# DOSSIER COMPTABLE ET FINANCIER

Exercice clos le 31 août 2022



**SOMMAIRE**

1) COMPTE DE RESULTAT

2) BILAN

3) ANNEXES

4) DETAIL DU BILAN

5) DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT



**COMPTE DE RÉSULTAT**

	31/08/2022	31/08/2021	Variat°
	Total	Total	%
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes de marchandises	5 681	15	37770%
Prestations de services	251 831	185 254	36%
Subventions d'exploitation	515 650	565 561	-9%
Reprise/provision dépréciat° et transfert de charges	25 685	22 854	12%
Autres produits	8 042	11 941	-33%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>806 889</b>	<b>785 624</b>	<b>3%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variation des Stocks de Matières	181	-626	-129%
Achats de marchandises	3 862		
Autres achats et fournitures	210 408	206 230	2%
Charges externes	105 292	95 953	10%
Impôts, taxes et versements assimilés	10 418	9 036	15%
Salaires et traitements	327 388	312 363	5%
Charges sociales	113 243	72 313	57%
Dotations aux amortissements	33 319	29 508	13%
Provisions	9 600	18 600	-48%
Autres charges	9 769	3 364	190%
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>823 479</b>	<b>746 741</b>	<b>10%</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-16 590</b>	<b>38 884</b>	<b>-143%</b>
<b>Produits financiers</b>			
Autres intérêts et produits assimilés	490	407	21%
<b>Charges financières</b>			
Intérêts et charges assimilées			
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>490</b>	<b>407</b>	<b>21%</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Sur opérations de gestion	1 493	2 358	-37%
Sur opérations en capital	11 181	11 181	
Reprises sur dépréciation et provisions			
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Sur opérations de gestion	958	26 719	-96%
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>11 716</b>	<b>-13 180</b>	<b>-189%</b>
<b>Total des produits</b>	<b>820 054</b>	<b>799 570</b>	<b>3%</b>
<b>Total des charges</b>	<b>824 437</b>	<b>773 460</b>	<b>7%</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>-4 383</b>	<b>26 110</b>	<b>-117%</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>			
Bénévolat	8 736	4 158	110%
Prestations en nature	261 393	260 727	0%
<b>TOTAL</b>	<b>270 129</b>	<b>264 885</b>	<b>2%</b>
<b>Total des produits (y compris contributions en nature)</b>	<b>1 090 183</b>	<b>1 064 455</b>	<b>2%</b>
<b>Total des charges (y compris contributions en nature)</b>	<b>1 094 566</b>	<b>1 038 345</b>	<b>5%</b>



**BILAN**

ACTIF	31/08/2022			31/08/2021
	Brut	Amort.Prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences	21 031	-18 231	2 800	5 600
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles	226 815	-170 467	56 348	75 111
immobilisations en cours				
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres titres immobilisés	60		60	60
Autres immobilisations financières	126		126	126
<b>total</b>	<b>248 032</b>	<b>-188 697</b>	<b>59 334</b>	<b>80 897</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks</b>				
Stock de marchandises	2 491		2 491	2 672
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	438		438	982
Autres créances	15 160		15 160	26 683
<b>Disponibilités</b>	344 923		344 923	325 641
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION D'ACTIF</b>				
Charges constatées d'avance	19 845		19 845	5 072
<b>total</b>	<b>382 858</b>		<b>382 858</b>	<b>361 050</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>630 890</b>	<b>-188 697</b>	<b>442 193</b>	<b>441 947</b>

PASSIF	31/08/2022	31/08/2021
	<b>FONDS PROPRES</b>	
Report à nouveau	202 173	176 062
Subventions d'équipement	22 962	34 143
Résultat de l'exercice	-4 383	26 110
<b>total</b>	<b>220 751</b>	<b>236 315</b>
<b>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</b>		
Provisions pour charges	53 378	43 778
Fonds dédiés		9 000
<b>total</b>	<b>53 378</b>	<b>52 778</b>
<b>DETTES</b>		
Dettes bancaires		670
Fournisseurs et comptes rattachés	67 571	53 359
Clients créditeurs		
Dettes fiscales et sociales	27 950	40 605
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF</b>		
Produits constatés d'avance	72 544	58 220
<b>total</b>	<b>168 065</b>	<b>152 854</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>442 193</b>	<b>441 947</b>



**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Ces comptes annuels ont été établis au 31 août 2022 et arrêtés par le CA en date du 17 novembre 2022.

**Objet social**

La Paillette a pour objet de proposer des activités artistiques, sociales et culturelles ouvertes à toutes et tous, accessibles au plus grand nombre, avec une attention spécifique pour les jeunes.

**Missions et activités**

La Paillette développe des missions de :

- Diffusion : saison de spectacle, programmation hors les murs...
- Création : coproduction, résidences, mise à disposition d'espaces...
- Médiation et action culturelle : éducation artistique et culturelle, actions de sensibilisation et de découverte aux spectacles et à leur univers,
- Pratiques artistiques : ateliers, stages, master class, créations participatives.

**Moyens mis en œuvre**

Pour atteindre ses missions, La Paillette MJC s'appuie sur des subventions de fonctionnement de la Ville de Rennes, de la Région Bretagne et de la DRAC. Elle répond à des appels à projets auprès d'autres acteurs, développe des ressources propres (ateliers de pratiques, stages, billetterie...). Elle s'appuie sur une équipe d'une dizaine de personnel permanent et des intervenant-e-s en théâtre, danse, arts plastiques, musique...

**Faits caractéristiques de l'exercice**

Après 2 années impactées par le Covid : Retour à la normale de l'activité sur l'exercice 2021/2022

**Conventions comptables**

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n° 2018-06 du Comité de la Réglementation Comptable du 05-12-2018, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Le nouveau plan comptable des associations est appliqué sur cet exercice. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

**Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

Logiciels :	1 à 3 ans
Site internet :	3 ans
Agencement et aménagement des constructions :	5 à 10 ans
Matériel et outillage :	3 à 10 ans
Matériel de transport :	2 ans
Mobilier de bureau :	4 à 8 ans
Matériel de bureau et informatique :	2 à 5 ans

**Stocks**

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « dernier prix d'achat connu »



Crédit-bail

Imprimante XEROX, contrat de location en date du 18/12/2018, non révisable de 20 Trimestres.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagement de départ à la retraite

La convention collective « ECLAT » (*Ex-Animation*) dont dépend l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Aucun accord y dérogeant n'a été signé. Le montant des droits provisionnés au 31/08/2022 s'élève à 53 377,55 €.

Locaux

La valeur des locaux mis à disposition de l'association par la ville de Rennes pour l'année 2021-2022 n'est pas connue au moment de la rédaction de ce document (Rappel de l'exercice précédent : 164 333 € valeur locative et 24 280 € pour les charges locatives)

Rémunération des cadres dirigeants, bénévoles et salariés (Art 20 de la loi n°2006-586 du 23/05/2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif).

Aucune indemnité ou avantage en nature n'est perçu par les Administrateurs de l'association, hors de certaines indemnités de frais de déplacements. L'association n'emploie pas de cadre dirigeant. La Directrice est salariée de la Fédération Régionale des MJC qui la met à disposition de l'Association. La Paillette verse à la FRMJC la somme de 6 131,45 € annuelle au titre de l'IR de logement.

Valorisation de la charge de direction de l'association

La valorisation de la charge de direction de l'association prise en charge par la FRMJC s'élève à 72 780 € (hors IR Logement de 6 131,45 € prise en charge par la Paillette)

Bénévolat – à compléter

Il a été valorisé pour la diffusion professionnelle et amateur des spectacles, les réunions, commissions et instances (Bureau, CA) 8.736 € en coût employeur, représentant 728 heures par 12 €. Ce volume horaire est en augmentation par rapport à l'année N-1.

Subventions de fonctionnement et projets

Les subventions reçues de la Ville de Rennes s'élèvent à 427.600 €, dont 14.600 € pour des projets.

Les autres subventions sont les suivantes : Région Bretagne 42.000 €, DRAC 39.000 € ; Département Ille et Vilaine 3.000 € ; DRJSCS 1.250 € ; CAF 2 800 € ;

Fonds dédiés

Néant

Litiges

Néant

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport à l'exercice précédent, toutefois un nouveau plan comptable est applicable sur le nouvel exercice.



## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds Propres	Fonds Propres Clôture 31/08/2021	Affectation Résultat N-1	Augmentation	Diminution ou Consommation	Fonds Propres Clôture 31/08/2022
Fonds propres sans droit de reprise					-
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecart de réévaluation					-
Réserves statutaires ou contractuelles					-
Réserves pour projet de l'entité					-
Autres Réserves					-
Report à nouveau	176 062	26 110			202 172
Excédent ou déficit de l'exercice				4 383	4 383
<b>Situation nette</b>	<b>176 062</b>	<b>26 110</b>	<b>-</b>	<b>4 383</b>	<b>197 789</b>
Fonds Propres consommables					
Subvention d'investissement	34 143			11 181	22 962
Provisions réglementées					-
<b>Total</b>	<b>210 205</b>	<b>26 110</b>	<b>-</b>	<b>15 564</b>	<b>220 751</b>

## FONDS DÉDIÉS

Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	31/08/2022	31/08/2021
ENGAGEMENT A REALISER SUR SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	-	9 000
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>9 000</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIÉS (compte 195)

Variation des fonds dédiés	A nouveau au 01/09/2021	Mouvement sur l'exercice			Solde au 31/08/2022
		Reports	Utilisation	Autres	
Ville de Rennes Subv/Projet	3 500		3 500		-
Ville de Rennes Subv/Projet	5 500		5 500		-
<b>Total</b>	<b>9 000</b>	<b>-</b>	<b>9 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE ET ASSIMILES	53 378
<b>Total</b>	<b>53 378</b>
<b>Engagements reçus</b>	<b>néant</b>
<b>Engagements réciproques</b>	<b>néant</b>



## PRODUITS &amp; AVOIRS A RECEVOIR

Produits à recevoir inclus dans les postes suivant du bilan	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020
AUTRES CREANCES DISPONIBILITES	14 188 -	13 417 -	5 433 570
<b>Total</b>	<b>14 188</b>	<b>13 417</b>	<b>6 003</b>

## CHARGES A PAYER

Charges à payer inclus dans les postes suivant du bilan	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020
EMPRUNTS ET DETTES BANCAIRES DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES DETTE FISCALES ET SOCIALES	- 25 718 10 770	- 26 084 25 242	- 19 966 13 352
<b>Total</b>	<b>36 488</b>	<b>51 326</b>	<b>33 318</b>

## PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

Produits constatés d'avance	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION	72 544	58 220	49 104
<b>Total</b>	<b>72 544</b>	<b>58 220</b>	<b>49 104</b>

Charges constatées d'avance	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020
CHARGES D'EXPLOITATION	19 845	5 072	14 859
<b>Total</b>	<b>19 845</b>	<b>5 072</b>	<b>14 859</b>

## PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Produits exceptionnels	31/08/2022	31/08/2021	imputation
REGULARISATIONS DIVERSES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREES AU COMPTE DE RESULTAT	1 493 11 181	2 358 11 181	771 / 772 / 775 777 / 778
<b>Total</b>	<b>12 675</b>	<b>13 539</b>	

Charges exceptionnelles	31/08/2022	31/08/2021	imputation
REGULARISATIONS DIVERSES	958	26 719	671 / 672
<b>Total</b>	<b>958</b>	<b>26 719</b>	

## TRANSFERTS DE CHARGES

Nature des transferts de charges	31/08/2022	31/08/2021
791 100 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	838	3 389
791 120 EMPLOI JEUNE + FONPEPS	10 000	13 402
791 130 ET 791 150 CONTRATS AIDES	2 619	2 272
791 600 UNIFORMATION	1 289	3 791
<b>Total</b>	<b>14 746</b>	<b>22 854</b>



---

## **RAPPORT SPECIAL**

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2022

---

A l'assemblée générale de l'association MJC LA PAILLETTE

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il nous a été donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice.

Fait à RENNES, le 23/12/2022

**RENN EX CO**

Société de commissariat aux comptes  
Inscrite près de la cour d'appel de Rennes  
Représentée par Monsieur DJARA Timothé

